

Conférence de presse, 20 avril 2021

La loi sur le CO₂ est inefficace au double plan climatique et économique

Christophe Reymond, Directeur général du Centre Patronal, VD

La nouvelle loi sur le CO₂ est non seulement coûteuse, mais également inefficace au double plan climatique et économique, ce qui fait qu'elle présente un très mauvais rapport coûts-avantages.

Cette loi est inefficace au plan climatique, car elle permettra au mieux de réduire d'un demi-millième les émissions mondiales de CO₂ d'ici 2030. Nul besoin d'être climatologue pour constater que la Suisse émet quelque 46 millions de tonnes de CO₂ par an, soit environ un millième des 43 milliards de tonnes de CO₂ émises dans le monde entier. Nul besoin d'être juriste pour lire que l'objectif de la nouvelle loi consiste à réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre de notre pays.

En clair, donc, la nouvelle loi sur laquelle le peuple suisse peut maintenant voter - grâce au référendum lancé par notre Comité - vise à réduire d'un demi-millième les émissions mondiales de CO₂. Un tel résultat serait non seulement à peine mesurable au plan mondial, mais ne permettrait en aucun cas de stopper la fonte des glaciers ou de faire revenir des hivers plus froids : le fil rouge de la loi n'est donc pas le bon.

La nouvelle loi sur le CO₂ est également inefficace au plan économique, car elle repose largement sur le fonds climat, qui n'est rien d'autre qu'une usine à gaz à subventions, pour paraphraser une parlementaire vert'libérale romande bien connue.

Surtout, qui peut croire que la majorité de la population touchera davantage de subventions qu'elle ne payera de taxes au titre de cette nouvelle loi CO₂ ? La taxe magique que personne ou presque ne paye n'a jamais existé et n'existera jamais.

Par ailleurs, je me dois de souligner que la nouvelle loi sur le CO₂ est peu incitative. Premièrement parce que pas un seul centime des recettes des nouvelles taxes sur les carburants ne serait redistribué à la population et aux entreprises.

Deuxièmement, parce qu'une grande partie des recettes des taxes sur le CO₂ et les billets d'avion servirait à alimenter l'usine à gaz à subventions qu'est le fonds dit pour le climat, qui renforcerait encore davantage le poids de l'Administration fédérale.

Le fil rouge de la loi n'est définitivement pas le bon.

Que faire donc pour mener une politique climatique efficace ? En vérité, beaucoup a déjà été entrepris et beaucoup continue à être fait, tous les jours, sans les activistes du climat et les technocrates de l'Administration fédérale. Preuve en est que les émissions de CO₂ par tête d'habitant en Suisse ont diminué de quelque 24% ces dix dernières années.

Comment notre pays, nos entreprises, nous tous en définitive, avons-nous déjà atteint un résultat aussi significatif, qui tient compte de la forte croissance de la population en Suisse ?

Tout d'abord, les 4'000 entreprises suisses - dont le Centre Patronal que je dirige - qui ont conclu des conventions d'objectifs avec l'Agence de l'énergie pour l'économie, ont atteint des résultats impressionnants en matière climatique et d'efficacité énergétique.

Ensuite, l'industrie ne cesse de mettre sur le marché des solutions qui émettent moins de gaz à effet de serre, en particulier dans le domaine des véhicules routiers et des bâtiments : la voiture qui consomme 7 litres au 100 km est désormais la norme, à comparer aux 9 litres au 100 km qui était la norme en 1990. Et l'on assiste d'ores et déjà au développement de la mobilité à l'hydrogène. Mais l'on peut encore faire davantage, par exemple en captant les émissions de gaz à effet de serre, non pas pour les enterrer, mais bien pour les exploiter en tant que ressources, comme le fait déjà au moins une entreprise suisse située à Zurich.

Le fil rouge de la protection du climat est donc bien l'innovation et non la punition, punition qui constitue la base de la loi sur laquelle nous pouvons maintenant voter.

Un NON le 13 juin prochain à la loi ratée sur le CO₂ n'aboutirait pas à un vide juridique, puisque la loi en vigueur, déjà largement axée sur des taxes, demeurerait en vigueur dans l'attente d'une révision législative efficace, fondée sur les cinq éléments suivants :

- Maintien des taxes au niveau maximal fixé dans la loi CO₂ actuellement en vigueur, c'est-à-dire, ne l'oublions pas, une taxe sur le mazout qui peut monter à pas moins de 120 francs par tonne de CO₂ et un taux effectif de 96 francs par tonne qui nous vaut une 2e place sur le podium mondial des plus taxés en la matière ;
- Répartition 50/50, comme le Conseil fédéral l'avait proposé, des efforts de réduction des émissions de CO₂ à réaliser en Suisse et à l'étranger, au moyen d'accords tels que celui récemment conclu avec le Pérou ;
- Extension des conventions d'objectifs à toutes les entreprises, mais avec une garantie légale de l'indépendance d'agences-conseils privées telles que l'Agence de l'énergie pour l'économie ;
- Captage et utilisation des émissions de CO₂ comme ressources ;
- Reprise de l'accord SEQE relatif au couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission suisse et européen, conclu avec l'UE.